SUEZ ENVIRONNEMENT COMPANY
Société Anonyme au capital de 1.958.796.240 euros
Siège social : Tour CB 21, 16, place de l'Iris – 92040 PARIS LA DEFENSE Cedex
433 466 570 RCS NANTERRE

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 19 MAI 2011

GREFFE TRIBUNAL DE COMMERCE DE NANTERRE
23 JUIN 2011
DEPOT N° 19366

L'an deux mil onze,
Le 19 mai à 15 heures,

Les actionnaires de la société SUEZ ENVIRONNEMENT COMPANY, Société Anonyme au capital de 1 958 796 240 euros, dont le siège social est Tour CB 21, 16, place de l'Iris 92040 Paris la Défense Cedex se sont réunis en Assemblée Générale Mixte au Carrousel du Louvre, 99 rue de Rivoli à 75001 Paris, sur convocation du Conseil d'Administration suivant avis publiés au BALO du 13 avril 2011, et dans un journal d'annonces légales "Le publicateur légal" en date du 2 mai 2011, ainsi que par lettre adressée aux actionnaires titulaires d'actions nominatives.

Il a été établi une feuille de présence, qui a été émargée par chaque actionnaire présent, au moment de son entrée en séance, tant à titre personnel que comme mandataire , les pouvoirs des actionnaires représentés et les formulaires de vote par correspondance ont été annexés à la feuille de présence.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Gérard MESTRALLET, en sa qualité de Président du Conseil d'Administration.

La Société GDF SUEZ, représentée par Monsieur Patrick VANDERBEKEN, possédant tant par elle-même que comme mandataire 173 406 974 actions, représentant 173 406 974 voix et le GROUPE BRUXELLES LAMBERT, représenté par Monsieur Bruno BAYET, possédant tant par lui-même que comme mandataire 35 001 611 actions représentant 35 001 611 voix, sont appelés comme scrutateurs de l'assemblée disposant, tant par eux-mêmes que comme mandataires, du plus grand nombre de voix et acceptant cette fonction.

Le bureau ainsi constitué a désigné Madame Marie-Ange DEBON pour remplir les fonctions de Secrétaire de l'Assemblée.

Le Président indique que le quorum définitif n'est pas encore arrêté, mais qu'il ressort de la feuille de présence que le quorum provisoire de 345 264 445 actions, soit 70,87 % des actions ayant le droit de vote, a été réuni. Le quorum légal requis d'un quart des actions ayant le droit de vote est atteint.

Le Président déclare, en conséquence, que l'Assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer

Monsieur MESTRALLET rappelle ensuite que l'Assemblée Générale a été appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant

- Ratification du transfert de siège social ,
- Ratification de la cooptation de Mme Pénélope CHALMERS ,
- Nomination de Mme Valérie BERNIS aux fonctions d'administrateur ,
- Nomination de M. Nicolas BAZIRE aux fonctions d'administrateur ,
- Nomination de M. Jean-françois CIRELLI aux fonctions d'administrateur ,
- Nomination de M. Lorenz d'ESTE aux fonctions d'administrateur ,
- Nomination de M. Gérard LAMARCHE aux fonctions d'administrateur ,
- Nomination de M. Olivier PIROTTE aux fonctions d'administrateur ;

- Pouvoirs pour formalités.

Avant de passer au vote des résolutions, Monsieur Gérard MESTRALLET indique qu'il ressort de la feuille de présence que le quorum définitif de 352 451 602 actions, soit 72,35 % des actions ayant le droit de vote, a été réuni. Le quorum tant à titre ordinaire qu'extraordinaire est atteint.

SIXIEME RESOLUTION

(Cette résolution a pour objet de ratifier le transfert du siège social)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport du conseil d'administration décide de ratifier le transfert du siège social de la Société décidé par le conseil d'administration du 27 octobre 2010 du 1, rue d'Astorg 75008 PARIS au Tour CB21, 16, place de l'Iris, 92040 PARIS LA DEFENSE Cedex.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à 99,9 % des voix exprimées soit :

	Nombre de voix
Nombre de voix exprimé	352 451 602
Pour	351 949 802
Contre	461 996
Abstention	39 804

SEPTIEME RESOLUTION

(Cette résolution a pour objet de ratifier la cooptation de Mme Pénélope CHALMERS-SMALL aux fonctions d'administrateur)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport du conseil d'administration décide de ratifier la cooptation aux fonctions d'administrateur de Madame Pénélope CHALMERS-SMALL décidée par le conseil d'administration du 17 mars 2011 et ce, pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur Monsieur Dirk BEEUWSAERT, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à 87,1 % des voix exprimées soit :

	Nombre de voix
Nombre de voix exprimé	352 451 602
Pour	307 150 056
Contre	45 208 439
Abstention	93 107

HUITIEME RESOLUTION

(Cette résolution a pour objet la nomination de Mme Valérie BERNIS aux fonctions d'administrateur)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par les assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport du conseil d'administration, décide de nommer Madame Valérie BERNIS pour une durée de quatre (4) années expirant à l'issue de l'assemblée générale qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à 87,5 % des voix exprimées soit :

	Nombre de voix
Nombre de voix exprimé	352 451 602
Pour	308 570 184
Contre	43 836 464
Abstention	44 954

NEUVIEME RESOLUTION

(Cette résolution a pour objet la nomination de M. Nicolas BAZIRE aux fonctions d'administrateur)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par les assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport du conseil d'administration décide de nommer Monsieur Nicolas BAZIRE, pour une durée de quatre (4) années expirant à l'issue de l'assemblée générale qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à 91,5 % des voix exprimées soit :

	Nombre de voix
Nombre de voix exprimé	352 451 602
Pour	322 419 595
Contre	29 982 094
Abstention	49 913

DIXIEME RESOLUTION

(Cette résolution a pour objet la nomination de M. Jean-François CIRELLI aux fonctions d'administrateur)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par les assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport du conseil d'administration, décide de nommer Monsieur Jean-François CIRELLI, pour une durée de quatre (4) années expirant à l'issue de l'assemblée générale qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à 88 % des voix exprimées soit :

	Nombre de voix
Nombre de voix exprimé	352 451 602
Pour	310 304 268
Contre	42 095 358
Abstention	51 976

ONZIEME RESOLUTION

(Cette résolution a pour objet la nomination de M. Lorenz d'ESTE aux fonctions d'administrateur)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par les assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport du conseil d'administration, décide de nommer Monsieur Lorenz d'ESTE, pour une durée de quatre (4) années expirant à l'issue de l'assemblée générale qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à 99,7 % des voix exprimées soit :

	Nombre de voix
Nombre de voix exprimé	352 451 602
Pour	351 378 788
Contre	1 023 651
Abstention	49 163

DOUZIEME RESOLUTION

(Cette résolution a pour objet la nomination de M. Gérard LAMARCHE aux fonctions d'administrateur)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par les assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport du conseil d'administration, décide de nommer Monsieur Gérard LAMARCHE, pour une durée de quatre (4) années expirant à l'issue de l'assemblée générale qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à 87,7 % des voix exprimées soit :

	Nombre de voix
Nombre de voix exprimé	352 451 602
Pour	308 951 657
Contre	42 829 982
Abstention	669 963

TREIZIEME RESOLUTION

(Cette résolution a pour objet la nomination de M. Olivier PIROTTE
aux fonctions d'administrateur)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par les assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport du conseil d'administration, décide de nommer Monsieur Olivier PIROTTE, pour une durée de quatre (4) années expirant à l'issue de l'assemblée générale qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à 86,2 % des voix exprimées soit :

	Nombre de voix
Nombre de voix exprimé	352 451 602
Pour	303 912 567
Contre	48 493 905
Abstention	45 130

DIX-SEPTIEME RESOLUTION

(Cette résolution a pour objet les pouvoirs pour formalités)

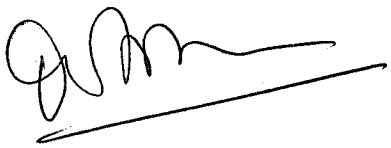
L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées extraordinaires donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée pour effectuer tous dépôts et formalités où besoin sera.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à 99,8 % des voix exprimées soit :

	Nombre de voix
Nombre de voix exprimé	352 451 602
Pour	351 853 600
Contre	455 017
Abstention	142 985

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Pour extrait certifié conforme



Marie-Ange DEBON
Secrétaire de l'Assemblée